



UPAA

UNION PROFESSIONNELLE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS



RELEVÉ DE NOTES DE LA CAP REGIONALE du 25 avril 2017

ORDRE DU JOUR

- Validation du procès-verbal des précédentes CAP
- Examen des mutations
- Examen des critères de non attributions des réductions d'ancienneté 2016
- Examen d'un recours sur entretien professionnel
- Questions diverses

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DES PRÉCÉDENTES CAP :

Aucune remarque n'étant formulé, le procès-verbal des précédentes CAP est validé.

EXAMEN DES MUTATIONS :

Prise de poste se fera au 01/09/2017 sauf cas particulier.

Voir ANNEXE 1 : Mutation ALSACE

Voir ANNEXE 2 : Mutation LORRAINE

Voir ANNEXE 3 : Mutation CHAMPAGNE ARDENNE

Voir ANNEXE 4 : Mutation DREAL GRAND EST

Voir ANNEXE 5 : Mutation par voie d'Autorisation de Recrutement Local (A.R.L.)

EXAMEN DES CRITERES DE NON ATTRIBUTION DES REDUCTIONS D'ANCIENNETE 2016

Les réductions d'ancienneté vont être supprimées. 2016 est la dernière année d'attribution.

Pour 2016

- Agents bonificables à l'échelle de la RZGE : **540**
- Enveloppe de mois à répartir (10 % de 540): **486 mois**
- Reliquats 2015 : **10,5 mois**
- Agents exclus par les services (agents dont la valeur professionnelle n'a pas été reconnue comme suffisante lors de l'entretien professionnelle ou ayant refusé l'entretien : **5**
- Nombre total de mois à distribuer : **501,50**
- **Reliquat de mois 2016 prévisible : - 38,50**

Rappel pour mémoire des critères de non attribution retenus par la CAP régionale pour l'année 2015 :

- agents partis (retraite, détachement ou disponibilité) en 2015 et dans le 1er semestre 2016 sans impact sur l'avancement d'échelon,
- agents promus au corps supérieur au titre de la Liste d'Aptitude à SACDD classe normale 2016

L'Administration propose de reconduire les critères de non attribution retenus par la CAP REGIONALE pour 2015.

Proposition validée par la CAP.

EXAMEN D'UN RECOURS SUR ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Un recours sur entretien professionnel a été examiné lors de cette CAP.

QUESTIONS DIVERSES

- **PROMOTIONS :**

Sur quels critères les agents vont être proposés en 2018 ?

L'établissement des listes est faite en local et remontée au Ministère. Un équilibre doit être trouvé entre chaque service et chaque région

L'Administration précise qu'il peut ne pas y avoir les mêmes personnes de proposées d'une année à l'autre selon le croisement des services mais il y a tout de même une certaine continuité en fonction des reliquats.

- **QUORUM :**

Le PPCR n'a pas d'impact sur le quorum. Les candidats présents devront comme d'habitude sortir de la salle s'ils sont concernés par une promotion.

Vous pouvez retrouver sur le site de l'UNSA /UPAA les informations sur les promotions 2018 en [cliquant ici](#)